

**ORGANISATIONS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
OEUVRANT AU BURUNDI**

Gitega, le 19 septembre 2019

**A Monsieur le Président du Conseil des
Droits de l'Homme
A Genève**

Objet : Non-nécessité d'une commission d'enquête sur le Burundi

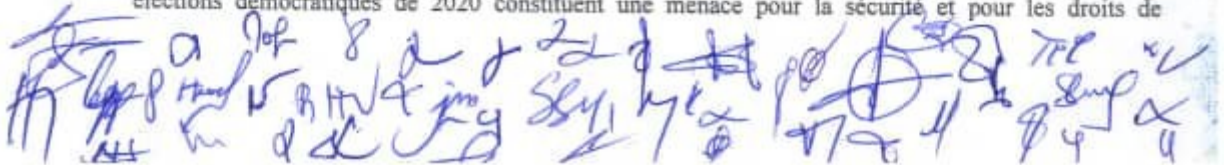
Monsieur le Président,

Nous, Organisations de la société civile, œuvrant sur tout le territoire du Burundi, avons l'honneur de vous demander, par la présente, de réserver une fin de non-recevoir au rapport de la commission d'enquête sur le Burundi et, par conséquent, de ne pas renouveler son mandat.

En effet Monsieur le Président, vous savez sans doute que :

1. Cette commission a été créée par la résolution 33/24 du Conseil des droits de l'homme en date du 30 septembre 2016 comme fruit d'un forçage de l'Union Européenne et a été rejetée par les autorités Burundaises. Pour rappel, des informations mensongères selon lesquelles un génocide était imminent au Burundi étaient propagées par les détracteurs du Burundi, mensonges qui étaient démenties systématiquement par le Gouvernement qui n'a cessé d'apporter des preuves irréfutables que ce danger n'existait pas et qu'il ne s'agissait que d'une fabrication. Après vérification sur terrain, les Représentants du peuple ont trouvé que le contenu du rapport était différent de la réalité. Vous savez en plus que, malgré l'évidence de cette campagne de calomnies, le mandat de ladite commission a été renouvelé à deux reprises, pour une année supplémentaire le 4 octobre 2017, par la résolution 36/19, et le 28 septembre 2018, par la résolution 39/14.

Par conséquent, ces renouvellements successifs prouvent en suffisance que les détracteurs du Burundi n'ont pas encore désarmé. Cela est démontré par les récentes déclarations de Doudou Diène, Président actuel de cette Commission, le 02 juillet 2019, devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève. Ce fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies trouve que les futures élections démocratiques de 2020 constituent une menace pour la sécurité et pour les droits de



l'homme. Dans ses propos que nous trouvons contraires à la réalité qui prévaut sur terrain, Diène a souligné que des cas de violence sexuelle ont également été documentés et que la majorité des victimes ont été des femmes et des filles, et dans une moindre mesure, des hommes, mineurs et adultes. Il a juré que ces violences ont le plus souvent pris la forme de viol collectif, y compris dans le cadre d'attaques nocturnes à leur domicile. Mais, dans ses mensonges, il a oublié de préciser les sites ou leurs enquêtes ont été menées ainsi que les victimes de ces viols. Quand il parle d'hommes violés, il ne sait qu'a part que l'homosexualité n'est pas dans les coutumes burundaises, la loi burundaise réprime les violeurs et les homosexuels.

En plus, Le Burundi a été présenté comme : "un abattoir humain" selon l'ancien Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, propos tenus lundi le 26 février 2019 devant le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, réuni à Genève en Suisse, à l'occasion de sa 37^e session ordinaire, sans préciser les sites ou sont érigés les abattoirs.

2. En matière d'Etat de droit, le Burundi dispose des institutions mises en place conformément à la constitution tout en veillant aux équilibres politiques, ethniques, régionaux et de genre. Pour témoigner de leur efficacité envers le peuple burundais, ces institutions organisent souvent des journées "porte-ouverte" à travers lesquelles la population propose des améliorations en rapport avec le bon fonctionnement des institutions. L'exemple à ceci est la quadrilogie qui existe en matière de sécurité où les forces de défense et de sécurité collaborent avec l'administration, la justice et la population pour garantir la sécurité. De plus, le Conseil National de Sécurité est composé de dix-sept (17) membres dont huit (8) membres de droit et neuf (9) membres nommés par le Président de la République en concertation avec les Vice-présidents de la République en tenant compte des diverses composantes de la population burundaise et de leurs qualités morales. Il s'agit d'un cadre privilégié pour traiter de tout aspect de sécurité.

En effet, les forces de défense et de sécurité burundaises donnent leur contribution dans d'autres pays comme la Somalie (AMISOM – African Union Mission in Somalia), la République Centrafricaine (MINUSCA – Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine) et ailleurs. Il ne serait pas de trop de mentionner que, pendant ces missions, les filles et fils burundais sont engagés jusqu'au sacrifice suprême.

3. En rapport avec les Questions Humanitaires et Sociales (droits de l'homme, espace médiatique, ...), le Burundi dispose des institutions indépendantes telles que la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), l'Observatoire national





pour la prévention et l'éradication du génocide, des crimes de guerre et d'autres crimes contre l'humanité, la Commission nationale terres et autres biens, ...qui œuvrent pour la promotion, la défense et le monitoring des droits de l'homme.

4. En rapport avec les élections 2020, les organisations de la société civile apprécient les étapes déjà effectuées par la Commission Electorale Nationale Indépendante qui a été mise en place à travers un dialogue inclusif et l'existence de la loi et le calendrier électoraux.
5. Les organisations de la société civile se réjouissent du pas franchi en matière de paix et sécurité. Cela résulte d'une bonne collaboration entre l'Administration, les forces de défense et de sécurité, les institutions juridiques et la population en général.

De ce qui précède, Les organisations de la société civile burundaise au Burundi vous réaffirment leur attachement aux valeurs de la société burundaise qui sont la démocratie, le maintien de la paix et la sécurité et la défense de la souveraineté du Burundi. Ainsi, elles demandent au Conseil des Droits de l'Homme réuni en sa 42^{ème} Session à Genève de ne pas accéder à la demande de prorogation du mandat de la Commission d'enquête dirigée par M. Douadou Diène formulée par ce dernier et appuyé par certaines organisations internationales qui font une fausse lecture de la situation au Burundi. Il est dans l'intérêt de ce noble conseil de ne pas entériner les mensonges contenus dans le rapport de cette commission qui, visiblement, entrent en contradiction avec le constat des organisations réputées indépendantes. Les moyens dont se sert cette commission serviraient à autre chose qu'alimenter la diversion de la Communauté internationale. Il serait donc dans l'intérêt du Conseil que vous présidez de ne pas reconduire le mandat de cette Commission qui n'apporte aucune plus-value dans la Promotion des Droits de l'Homme.













Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération très distinguée.

Liste des organisations signataires de la présente

| N° | Nom de l'Organisation | Nom et Prénom du Représentant | Signatures |
|----|--|--|---|
| 1 | FOLUCON-F " Force de Lutte Contre le Népotisme et le Favoritisme du Burundi | Gérard HAKIZIMANA Président FOLUCON-F au BURUNDI |  |
| 2 | "Collectif des Associations des Personnes Infirmités et Affectés par le VIH/SIDA" (CAPEST) | BURUKURU Akanyo Représentant légal |  |

| | | | |
|----|--|--|--|
| 3 | PISC Burundi (Plateforme Participative de la Société Civile Burundaise) | Maître Imara HARWIMANA Représentant légal | |
| 4 | AFJC-Berintaha (Assistance et Formation Juridique du Citoyen) | FUYKOSAGA Vernuste Représentant légal | |
| 5 | ACOPA-BURUNDI, Association pour la consolidation de la paix au Burundi | BAKANIBONA Isaac Représentant légal | |
| 6 | APDOBUS: Association pour la promotion du développement durable au Burundi | BARIKUNDA Dionisio Représentant légal | |
| 7 | AAPS: ASSOCIATION DES AMIS DE LA PAIX ET DU SPORT | Représentant légal | |
| 8 | CIPB Cercle Islamique pour le Progrès et le Bien-Être | AMANI Adelaire Secrétaire Général | |
| 9 | ONEOP-BURUNDI Observatoire National des Elections et des Organisations pour le progrès | UKURIKIRO Fulgence Coordinateur Général | |
| 10 | ACTION BURUNDISE POUR L'AFRIQUE | HOEREYIMANA J. Bosco | |
| 11 | CACEDEBU Centre d'accompagnement pour la Création d'Emploi et le Développement Economique au Burundi | MAHOKUBWAYO Jérémie Président et P.L | |
| 12 | NAD (Nouvelle Action pour le Développement) | HANIRAFASHA Joseph Représentant légal | |
| 13 | APM2015: Association pour la mémoire des victimes du génocide intercommunautaire de 2015 | HATUNGIMANA Henri président et R.L | |
| 14 | AVM126 Association pour la défense des droits des victimes et familles des victimes du mouvement insurrectionnel déchu le 26/04/2015 | BUTOYI Jérôme Représentant légal | |



| | | | |
|----|--|--|---|
| 15 | ATM Association des Travaill leurs de Menage | Richard HAMIRAMBANA Président |  |
| 16 | AETS - Burundi Association des Employés des Travaillleurs Domestiques du Burundi | Behtse NANTOKUBWANO Représentant légal |  |
| 17 | ILO-BU'AMAKARANGU Initiative des Leaders pour le Développement du Buri | Représentant légal NDAYIZEYE Vital |  |
| 18 | ORABOIE - BSI: Obsev. Africain pour le Dem. de l'ASS. en 07. Elections | NIMBONA Nathanaël Représentant légal |  |
| 19 | LIQUE DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE IBERE NTIWIHEBURE | NDARWANYE François-Xavier Président et Représentant légal |  |
| 20 | M.A.C Ministères Africains de Compassion | Mme Benta HAZIMANA Coordinatrice Nationale |  |
| 21 | CAECPB Coalition des associations des ex-combattant pour main tenir la paix et le développement | BURURU MORSE Président et Représentant légal |  |
| 22 | ADSP: Association en charge des Détenus sur le plan social et profesio nel. ADSP | BIGIIRIMANA Nicolas Représentant légal |  |
| 23 | Centre des Droits Humains en Burundi "CDH" asbl | ASABIMANA Serge Président et Représentant légal |  |
| 24 | Association des garçons et filles de ménage AGFM. | BITAZIMANA Jemil Président et Représentant légal. |  |
| 25 | Association des Personnes patriotes du Burundi (APPBU) | NDAGISIMANA Elyse Secrétaire Générale |  |
| 26 | Action pour la Paix et le Développement Communautaire "APADECO" en sigle | BIMENYIMANA Fabien Président et Représentant légal |  |

| | | | |
|----|--|--|---|
| 27 | ONACOM Organisation Nationale Centre de Catastrophe et d'obscuration Ame de la Montagne | Ing. MISUMBAE Claver Président et Représentant Légal de l'ONACOM |  |
| 28 | "CODIP" Collectif de organisations pour le Développement Intégré de la population | M. DEO HABONIMANA Président et Représentant Légal "CODIP" |  |
| 29 | Association des transporteurs du Burundi "ATRABU" | M. NIMANI Jean Bosco Président & Représentant Légal |  |
| 30 | Association pour le Développement Economique et Social du Burundi LE ADES TWONGURUMWE | M. MURAHIRABONA Serafin Représentant Légal |  |
| 31 | "GABU" Garukio- abanyonga acurakira | HAKULIMANA Magnus Président & Représentant Légal |  |
| 32 | Solidarité des Vélos du Burundi "SOTAVEBVB" | IMENIMANA Amos Représentant Légal |  |
| 33 | Association Turquoise du Burundi "A-TU.BU" | BARIKI Felicien Représentant Légal |  |
| 34 | Collectif Avenir Sans Frontière C.A.S.F | Bandyayera Téléphore Représentant Légal |  |
| 35 | AMOTABU ASSOCIATION DES MOTARDS TAXI MEN DU BURUNDI | NZITUNGA Jaded Représentant Légal |  |
| 36 | Association des Chauffeurs et des Passagers de la ville ACBM | MIBURD Ernest Président & Représentant Légal |  |
| 37 | ASSOCIATION POUR UNE JEUNESSE AFRICAINE PROGRESSISTE "ASAP" | NSERVANTICA Eric Représentant Légal |  |
| 38 | Organisation de Solidarité avec les Personnes et leurs familles "NTABAKIZA - SPF" | M. NDIHIMANA Jean Marie Président & Représentant Légal |  |

| | | |
|----|---|--|
| 39 | Association des Jeunes Volontaires pour l'éducation & Développement | Ndirumana Emmanuel Vice président. |
| 40 | Association Avenir Imbere Avec Timbre Iyidukubije "AABT" | NDAYISABA Constantin président |
| 41 | Association Centre Pour Tous IMBONERU | HAKIZIMANA J. Paul Président. |
| 42 | ASSOCIATION URUNANI RWIABAKOKAYI | GANITIRA Jean Claude Président |
| 43 | Association des Chauffeurs du parking MUSAGA-VILLE ACPMUS | HGEHZEVHOLO Cne jove Vice président |
| 44 | Réseau des collectivités Rurales pour le développement RECORD | MANIRABONA kwana Représentant légal |
| 45 | Centre d'initiation et d'actions pour le développement rural de "CIAD Burundi" "CIAD Burundi" | SIMBO Jean - Baptiste Représentant légal |
| 46 | Association des Jeunes Orphelins de Kamenge "AFOKAS" en ligne | BIZIMANA Jonathan (Président & représentant légal) |
| 47 | Association des femmes artisans "AFI" | NDIMUKURWAYO Lucie R. légal |
| 48 | Société de Coopération fonctionnelle Avenir du Burundi SCFA-Bdi | ILITHO Yvette Secrétaire Générale |
| 49 | ASSOCIATION TWUNGU AVE IVYIYUMVIRO "ATI" | NATIMANA Innocent Représentant légal |
| 50 | Collectif des Associations de Développement de Paix "CADEKA" | UWIMETA Adelaïde Représentante légale |

